PIERRE BRÉCHON ET OLIVIER GALLAND. Contrairement aux idées reçues, l'individualisation du comportement des Français revendique aussi la régulation et la défense de valeurs communes.

« L'individualisation encourage à s'occuper des autres »

L'enquête sur les valeurs des Français et des Européens réalisée tous les neuf ans depuis 1981 par *European Values Survey* (une équipe européenne de chercheurs, installée aux Pays-Bas) constitue un outil particulièrement adéquat pour repérer les grandes évolutions de valeurs en France au cours des trois dernières décennies. Le questionnaire, largement identique d'une vague à l'autre, est très détaillé et porte sur tous les grands domaines de la vie : la famille, le travail, les relations sociales, la religion, la politique.

Que révèle-t-il ? Dans tous les domaines de la vie, les individus se veulent autonomes, ils veulent faire leurs propres expériences, décider eux-mêmes sans se laisser contraindre et dominer par les autres, qu'il s'agisse de leurs parents, de leurs amis, de leurs relations de travail, des pouvoirs publics ou des organisations politiques et religieuses. Ils veulent se réaliser, notamment à travers leur vie familiale, leur vie professionnelle, leurs loisirs. Ils ne veulent pas suivre des principes tous faits mais se construire de manière originale. Il est donc clair que la tendance à l'individualisation des valeurs, commencée dès les années 1960, continue de se développer. Le mouvement de libéralisation des mœurs en constitue un excellent témoignage.

« Les Français ne veulent pas réduire l'espace des libertés, ils voudraient qu'il soit mieux régulé »

Cette évolution prend une ampleur assez extraordinaire dans certains domaines, par exemple la tolérance manifestée à l'égard de l'homosexualité ou à l'égard de l'euthanasie. Mais cette forte croissance des attitudes libérales ne signifie pas du tout qu'on assisterait à la disparition de toute demande de régulation des comportements privés. Il y a, au contraire et en même temps, une demande croissante d'ordre social et de régulation du vivre ensemble par les pouvoirs publics. En réalité, la demande d'ordre s'intègre très bien dans le cadre explicatif de l'individualisation. Les Français considèrent que chacun doit être libre de choisir sa manière de vivre, mais les limites de cette liberté sont également assez clairement établies : il faut que ce choix ne porte pas préjudice à autrui. C'est pourquoi la demande d'ordre public se renforce parallèlement à la libéralisation des mœurs privées. En effet, les Français ont conscience que cette demande de liberté à laquelle ils aspirent peut se traduire par certains désagréments ou par certains conflits dans la vie sociale, lorsque la liberté individuelle des uns entre en conflit avec celle des autres, dans le même espace public. Le débat sur les « incivilités » a bien illustré cette tension entre liberté privée et ordre public. Les Français ne veulent pas réduire l'espace des libertés, mais ils voudraient qu'il soit mieux régulé.

Ces limites à la liberté individuelle concernent aussi la vie familiale. Ainsi, les Français semblent de moins en moins tolérants à l'égard de l'adultère, ce qui peut sembler *a priori* contradictoire avec l'affirmation de relations sexuelles libres. Les Français acceptent massivement la possibilité de divorcer, ils ne sont plus majoritairement attachés au caractère sacré des liens matrimoniaux qui contraindrait les conjoints, au nom d'une règle intangible, à les maintenir quelle que soit l'évolution de leurs rapports affectifs. Le contrat qui lie des époux doit pouvoir se dissoudre si ces liens se distendent. Ce que les Français condamnent dans l'adultère, ce n'est pas d'abord le fait d'avoir des aventures extraconjugales, mais le préjudice moral que subissent ceux qui ont été trompés. Le couple, qu'il soit marié, pacsé ou plus informel, est largement perçu comme un engagement qui implique la fidélité à son partenaire. Dans le modèle statutaire qui prévalait auparavant, l'adultère pouvait exister dans certains milieux sociaux sans menacer aucunement la pérennité du modèle conjugal. Les rôles conjugaux pouvaient assez aisément se dissocier des sentiments et des inclinations. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Le sentiment amoureux, quintessence du choix individuel, est le fondement principal de la formation d'un couple et à terme ce dernier est menacé si les sentiments qui l'ont fondé se dissolvent. La volonté d'autonomie individuelle n'est donc en rien assimilable à une perte des valeurs.

Pierre Bréchon est professeur à Sciences-Po Grenoble.

Olivier Galland est directeur de recherches au CNRS.

À LIRE

L'individualisation des valeurs
Pierre Bréchon et Olivier Galland
éditions Armand Colin
304 p., 28 €.

Pratiques spirituelles

On trouve dans les attitudes religieuses des éléments qui viennent aussi à l'appui de cette thèse. Être religieux est moins lié à l'appartenance à une Église dont on suivrait les préceptes et de plus en plus dépendant d'une adhésion à des croyances et des pratiques personnalisées. Autrement dit, les croyances se diversifient et se détachent d'un corps de doctrine étroitement régulé par des Églises. Celles-ci s'affaiblissent mais la religion subsiste, sous forme plus éclatée. Enfin, l'individualisation investit aussi le champ politique. Le citoyen ne vote plus par devoir mais s'il a le sentiment qu'un candidat est meilleur ou moins mauvais qu'un autre, l'engagement de long terme des militants politiques s'affaiblit au profit de formes d'actions sporadiques liées à des événements particuliers ; de plus en plus de personnes participent ponctuellement à des manifestions ou signent des pétitions.

La thèse que nous défendons réside dans la distinction entre individualisation et individualisme. La montée de l'individualisation ne conduit pas à un retrait à l'égard de la société, à une attitude de repli sur le seul intérêt individuel ou à une forme d'égotisme qui aboutirait à ignorer les autres. Au contraire, l'individualisation encourage à se préoccuper davantage du sort des autres et est associée à un niveau de participation plus élevé dans les mouvements collectifs qui animent la société. En ce sens, une idée ancienne de Durkheim semble plutôt confirmée : l'individualisation est une forme d'humanisme, qui valorise fortement le caractère sacré de la personne humaine et la protection des droits individuels, Ce n'est pas une forme d'utilitarisme.

Au terme de ce tour d'horizon, la thèse de l'individualisation nous semble avoir gagné en consistance, à condition d'éviter quelques contresens et de bien en cerner les limites : l'individualisation n'est pas un subjectivisme qui réduirait le social à n'être que la juxtaposition des volontés personnelles, elle ne débouche pas sur une désorganisation sociale inévitable.

Il y a comme une dynamique de l'individualisation qui peut être construction d'un vivre ensemble dans le respect d'autrui et la tolérance réciproque. Cette dynamique ne peut cependant faire l'économie de régulations, le droit étant le garant du respect de la dignité humaine. ▮

PIERRE BRÉCHON ET OLIVIER GALLAND